



Nom du camping :

Raison sociale :

N° TVA intracommunautaire :

Code postal : Ville :

Tél. : Email :

Nom du gestionnaire :

Camping-frankrijk.nl

Tarifs HT

Plus Position (abonnement annuel) 395 €

Lien Sponsorisé (tarif au coût par clic)
 Nombre de clics souhaité : clics à 0.30 € HT soit €
 Commande de 1000 clics minimum

Super Link (tarif au coût par clic)
 Nombre de clics souhaité : clics à 0.45 € HT soit €
 Commande de 1000 clics minimum

Montant total de votre commande : € HT

Je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente 32 Juillet.
 Facturation au mois de la mise en ligne • Règlement à 30 jours

Date :
 Signature :



Conseil en
marketing touristique

10 place Alfonse Jourdain 31000 Toulouse France

Tel : +33 (0)5 34 40 84 76 • Fax : +33 (0)5 34 40 84 77

contact@32juillet.com • www.32juillet.com

Conditions générales de vente Camping-frankrijk.nl

Article 1 / Application des conditions générales de vente

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations commerciales contractuelles entre 32 Juillet et ses clients. En conséquence, le seul fait de passer commande emporte adhésion entière et sans réserves aux présentes CGV.
- 1.2 Sauf acceptation préalable, expresse et écrite par 32 Juillet, les présentes CGV prévaudront sur tous les autres documents émis par 32 juillet ou le client.
- 1.3 Pour toute modification ou évolution de sa commande, le client devra s'adresser à 32 Juillet qui est et demeure le seul qualifié pour y procéder.
- 1.4 Le bénéfice de la commande est strictement personnel et ne peut en aucune manière être cédé sauf accord préalable et écrit de 32 Juillet
- 1.5 Les commandes dûment signées valent engagement ferme et définitif du client ; elles sont définitives pour 32 Juillet après la bonne fin des vérifications matérielles et des capacités de règlement du client, sauf notification contraire de 32 Juillet qui n'est toutefois, en aucune manière tenu d'accepter une demande d'annulation formulée par le client.

Article 2 / Objet des services

- 2.1 32 Juillet est le représentant dûment mandaté par CAMPING FRANKRIJK sur le territoire français. A ce titre, 32 Juillet propose des espaces publicitaires sur les différents supports édités par CAMPING FRANKRIJK qu'ils soient numériques ou imprimés.
- 2.2 Le client passe un ordre de parution ou/et de services numériques tels que définis sur le bon de commande et la brochure diffusés par 32 juillet.
- 2.3 Les services internet proposés sous forme d'abonnement sont souscrits pour une durée de 12 mois non renouvelables automatiquement.
- 2.4 La publication d'une insertion publicitaire sur un support imprimé ou numérique n'aura aucun effet sur la liberté rédactionnelle dans les différentes publications de CAMPING INFO. Le contenu éditorial, même s'il comporte des insertions ou opinions jugées négatives par l'annonceur, ne pourra en aucun cas justifier l'annulation de la commande ni le refus de paiement des prestations commandées.

Article 3 / Fourniture du service

- 3.1 32 Juillet est intermédiaire commercial de CAMPING FRANKRIJK et de par sa qualité n'a aucun contrôle technique sur les portails de CAMPING FRANKRIJK
- 3.2 En cas de retard de mise en ligne, d'un arrêt temporaire des portails CAMPING FRANKRIJK involontaire, d'origine interne ou externe, ou volontaire pour cause d'amélioration du portail CAMPING FRANKRIJK, le camping ne pourra en aucun cas être opposé à 32 Juillet.
- 3.3 Le service pourra être suspendu en cas de non-respect par le client de l'une des quelconques obligations qui lui incombent au titre des présentes.
- 3.4 32 Juillet ne peuvent garantir la parution et l'emplacement de l'annonce dans les supports imprimés. Chaque éditeur se réserve le droit de modifier, annuler ou remplacer une insertion (offline ou online) s'il juge l'insertion publicitaire contraire à sa politique éditoriale.

Article 4 / Obligations du client

- 4.1 Le client atteste que les informations qu'il a transmises à 32 Juillet sont exactes et fournies de bonne foi. Il en supporte seul la responsabilité et garantit 32 Juillet et CAMPING FRANKRIJK contre tout recours sur le fondement de l'une quelconque desdites informations.
- 4.2 Le client garantit par la signature des présentes CGV, avoir les capacités de règlement suffisantes pour assurer la couverture de l'ensemble des créances de 32 Juillet.
- 4.3 Les éléments nécessaires à la mise en place d'un encart publicitaire doivent impérativement être fournis au format et support définis par 32 Juillet dans le mois de la signature du contrat et en tout état de cause avant la date de bouclage figurant sur le bon de commande. Le non-respect de cette obligation du client ne vaut pas annulation de sa commande.
- 4.4 Les éléments techniques et rédactionnels définis par 32 Juillet feront l'objet d'un mail récapitulatif de la part de 32 Juillet, soumis à la validation du client. Ce dernier aura 72h pour en accuser réception. L'accusé de réception a valeur de bon à tirer. Passé le délai de 72h, une non-réponse du client aura valeur de validation des informations à publier et de bon à tirer. Si le client souhaite apporter des modifications aux informations qu'il souhaite publier, il devra le faire par mail dans un délai de 72h, avec accusé de réception par 32 Juillet. Toute modification apportée passé ce délai, ou transmise sans que 32 Juillet puisse en accuser réception, et non prise en compte par 32 Juillet, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réclamation.

Article 5 / Prix

- 5.1 Les services sont fournis aux prix en vigueur au moment de la prise de la commande. Tous les prix s'entendent hors TVA et seront majorés dès lors de la TVA au taux applicable et de tout autre impôt ou taxe en vigueur à ce jour.
- 5.2 Les prix sont hors frais de création graphique ou technique qui feront l'objet d'un bon de commande et d'une facture séparée.
- 5.3 Tout retard de règlement (délais précis sur le bon de commande dans les conditions de règlement) entrainera automatiquement 10€ HT de frais administratifs, plus 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Article 6 / Droit d'accès

- 6.1 Dans le cadre de son activité commerciale, 32 Juillet est amené à recueillir des données nominatives sur l'établissement du client. Ces données sont susceptibles d'être utilisées au titre de fichier informatique de clientèle. Ce fichier a fait l'objet d'une déclaration simplifiée auprès de la CNIL. Le client donne par les présentes son consentement exprès à l'utilisation par 32 Juillet de ces données.
- 6.2 32 Juillet s'engage à sécuriser ses services afin de prévenir toute utilisation frauduleuse de données clients et à prendre toutes dispositions prévues par la loi informatique et libertés.

Article 7 / Propriété intellectuelle et matérielle Le client est seul responsable du contenu des informations transmises à CAMPING FRANKRIJK et 32 Juillet le concernant, et déclare en conséquence disposer des droits de propriété intellectuelle et industrielle et le cas échéant, des droits à l'image de la personne humaine, des droits d'auteurs et/ou droits voisins.

Article 8 / Responsabilité

- 8.1 32 Juillet ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable de toute copie, contrefaçon, imitation et plus généralement reproduction de tout ou partie de l'insertion et de tout piratage informatique sur les données concernant le client.
- 8.2 Toute erreur ou omission dans la mise en ligne ou tout retard de parution ne peut entraîner la résiliation de l'ensemble du présent engagement. 32 Juillet dégage sa responsabilité en cas de refus ou de mauvais placements dans les portails, de même pour tout problème lié aux accès internet, ainsi que des interruptions de services liées à des problèmes techniques ou de mises à jour de logiciels des serveurs des différents portails.

Article 9 / Loi applicable et règlement des litiges

- 9.1 Les présentes CGV sont régies par le droit français.
- 9.2 Tout différend né ou à naître survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat sera soumis, si le client a la qualité de commerçant au tribunal de commerce de Toulouse, et pour les clients non commerçants devant le tribunal compétent en l'espèce.